

|                                                                                     |
|-------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>LES FOULEES ROSES DU SEDAN-CHARLEVILLE 2026</b><br><b>REGLEMENT DE LA COURSE</b> |
|-------------------------------------------------------------------------------------|

**PARCOURS**

Le 4 octobre 2026 une course non compétitive de 5,5 km dénommée « Les Foulées Roses du Sedan-Charleville » sera organisée par l'association « Courir en Ardenne ».

**DEPART**

Le départ sera donné à 14h45 en 3 vagues (14h45, 14h50 et 15h00) de la Mairie 08000 VILLERS-SEMEUSE et intégrera progressivement le parcours du « Sedan-Charleville ». Un échauffement collectif en musique sera proposé à partir de 14h15

**ARRIVEE - RAVITAILLEMENT**

L'arrivée aura lieu Place Ducale à 08000 Charleville-Mézières avec un ravitaillement prévu Rue de Mantoue.

**PARTICIPATION**

La course est ouverte à toute personne de sexe féminin ou masculin né (e) en 2011 ou avant S'agissant d'une course non compétitive et non classante il n'est exigé aucune licence ou PPS (Pass Prévention Santé qui remplace le certificat médical).

**ENGAGEMENT – TARIF – SECURITE PAIEMENT ET ANNULATION**

Les inscriptions se feront en ligne sur le site internet « Le Dossard.com » et sur le site « sedan-charleville.fr » rubrique « Foulées Roses » du 1 avril au 26 septembre 20h00.

Le montant des inscriptions est fixé à 15 euros

Tout engagement est personnel, ferme et définitif et ne peut faire l'objet d'un remboursement, cession ou transmission pour quelque motif que ce soit.

**RESPONSABILITE MEDICALE**

Le médecin de la course peut mettre « hors course » toute participante ou participant dont la santé lui semble compromise.

**DOSSARDS**

Il doit être porté sur la poitrine, fixé par 4 épingles et visible dans son intégralité.

Pour des raisons de sécurité « Courir en Ardenne » se réserve le droit de limiter le nombre de dossards disponibles.

Le retrait des dossards se fera exclusivement dans la Galerie marchande du Centre Leclerc à Sedan à un stand dédié le jeudi 1 octobre (de 11h00 à 19h00) Vendredi 2 et Samedi 3 octobre (de 10h00 à 19h00). Aucun dossard ne sera envoyé par la Poste ni remis le jour de la course.

**RECOMPENSES**

Les concurrents et concurrentes ne bénéficient pas de primes. Ils recevront un tee-shirt rappelant l'importance du dépistage du cancer du sein. Un tirage au sort de lots récompensera les arrivants et arrivantes à 16h30 Place de Nevers au « Village Arrivée » au pied du podium animation.

**RESPONSABILITE**

Conformément à la législation en vigueur « Courir en Ardenne » a souscrit auprès de la MAIF une assurance Responsabilité Organisateur couvrant les conséquences pécuniaires de sa responsabilité civile, celle de ses préposés et de tous les participants aux Foulées Roses.

Domage matériel : « Courir en Ardenne » décline toute responsabilité en cas de dommages, vols, bris, perte subis par les biens personnels des participants. La souscription d'une assurance garantissant ces risques incombe à chacun.

**INTERDICTIONS SUR LE PARCOURS**

Les bicyclettes et engins à roue, à roulettes, électriques ou motorisés sont formellement interdits sur le parcours ainsi que tout animal domestique. Le franchissement de la ligne d'arrivée par un enfant n'est pas autorisé.

**LOI INFORMATIQUE ET LIBERTE**

Conformément à la Loi Informatique et Liberté vous disposez d'un droit d'accès et de radiation des informations vous concernant. Sauf opposition de votre part, vos coordonnées et image peuvent être transmises à nos différents partenaires.

**DROIT A L'IMAGE**

Les participants (es) acceptent la publication de leur nom dans les résultats qui seront diffusés (médias, presse.) et l'utilisation de leur image à titre sportif, promotionnel et non commercial. .

**ACCEPTATION**

Tout (e) concurrent (e) inscrit (e) reconnaît avoir pris connaissance du présent règlement et en accepte toutes les clauses